

Image not found or type unknown



## Portabilité de la mutuelle

Par **MORBIHAN 56**, le **06/02/2015** à **16:42**

Bonjour,

Suite à mon licenciement économique le 18/11/2014 mon ancien employeur a fait parvenir à l'organisme de mutuelle tous les éléments nécessaires à la portabilité. A ce jour non seulement je n'ai toujours pas reçu ma carte de mutuelle pour l'année 2015 mais de plus la mutuelle ne répond pas aux mails que je lui ai adressé les 21/01, 26/01 et 02/02/2015 (avec ces mails étaient à nouveau joints copies des documents justifiant de la portabilité).

Dans mon dernier mail j'ai indiqué à la mutuelle que sans réponse de leur part je porterais plainte pour non respect de la loi de sécurisation de l'emploi, mais rien ne les fait réagir. Merci de m'indiquer auprès de qui m'adresser pour que mes droits à la portabilité soient respectés.

Bien cordialement.